

Jean Dufour*Bibliothèque publique d'information*

L'AN 2 DE LA MÉDIATHÈQUE

Quel que soit le nom qu'adoptent les bibliothèques municipales – bibliothèque-médiathèque, bibliothèque multimédia, Maison du livre, de l'image et du son... –, elles ne sont plus le lieu du livre seul, elles sont – ou deviennent – médiathèques.

Accumulant, au-delà de ses missions traditionnelles déjà élargies aux nouveaux supports de la connaissance et de l'information, des charges et des obligations d'ordre social, ou relatives à la distraction, à la recherche d'identité ou à la formation, la médiathèque multi-compétente et conviviale est le centre dynamique de la vie culturelle et sociale.

Deux aspects peuvent être mis en évidence, caractérisant aujourd'hui un bilan succinct :

– le développement des bibliothèques-médiathèques, la multiplicité des missions que s'est donné la médiathèque et la démultiplication des services qu'elle propose aux usagers ;

– un passage, voire une rupture, entre une période fortement productive, 1981-1991, et une période caractérisée, entre autres, par une prise en compte de l'expérience de divers équipements récents. Un autre élément entre en jeu, plus sensible encore et appelant à une prudence réitérée : la récession économique,

ressentie de plus en plus fortement par tous les acteurs concernés.

Après avoir rappelé les éléments forts, caractéristiques de la période passée, nous ferons le point sur le rôle précis que joue aujourd'hui la médiathèque dans son contexte social et culturel et sur la façon dont elle répond aux besoins des utilisateurs. Nous nous interrogerons sur l'impact de l'intégration des nouveaux supports, des choix réalisés qui peuvent s'interpréter en termes positifs ou, au contraire, se révèlent peu adaptés. Intégration ou coexistence, une tentative d'évaluation est faite aux deux extrémités de la chaîne, de la réalité des solutions technologiques ou fonctionnelles inhérentes à la mise en œuvre d'un projet multimédia : « Evolution et contraintes », aux pratiques des usagers : « Lecture multimédia ». Enfin, nous tenterons d'aborder quelques orientations marquant le passage à une nouvelle période.

De la bibliothèque à la médiathèque

Un rappel de quelques chiffres est ici nécessaire afin de mettre en perspective les éléments qui seront approfondis plus loin. Ces chiffres, présentés

dans l'encadré ci-contre, démontrent, bien qu'imprécis, l'essor sans précédent des bibliothèques municipales durant la décennie 81-91 ; le concours particulier, dans le cadre de la loi sur la décentralisation et prenant effet en 1986, s'inscrit à mi-parcours. La moyenne annuelle d'accroissement des surfaces, de 27 000 m² entre 1977 et 1980, passe à 68 000 m² entre 1983 et 1987, et 76 000 m² ont été construits entre 1987 et 1989.

Globalement, deux notions, revendiquées par les responsables, ont principalement marqué les débats ayant précédé la décision de construire ou de rénover les établissements :

– l'accès pour tous aux biens culturels, le respect de la démocratisation d'accès à la lecture, la lutte contre l'inégalité et la ségrégation sociales ;

– l'extension des collections et de l'offre de services.

Dans le premier cas, il s'est créé une véritable bibliothèque « d'intentions » s'inscrivant tout autant dans une démarche de recherche d'identité que dans une étude répondant aux contraintes d'une gestion à priorités sociale, culturelle et économique¹. La médiathèque a un rôle de pôle multidisciplinaire structurant socialement et culturellement le cœur de la cité ; simultanément, le développement d'un réseau de lieux de lecture autour

de la médiathèque centrale était envisagé. Le choix se faisait par consensus sur la solution architecturale la plus démonstrative, dans le respect de l'image de la ville telle que revendiquée et l'adéquation à ses valeurs, à ses spécificités patrimoniales et se manifestait par la réhabilitation d'un bâtiment historique dans certains cas ou, à l'inverse, par la création d'un édifice résolument moderne...

La diminution de la lecture et la lutte contre l'illettrisme étaient prises en compte, et, plus encore, une volonté d'élargissement du public, poussée jusqu'à la notion de « gain de nouveaux publics » grâce aux nouveaux services à mettre en place : les « thèques... ».

Nouvelles constructions, réhabilitations, extensions, toutes ces décisions font souvent appel à des architectes confirmés et débouchent éventuellement sur un véritable concours d'idées. On peut citer dans cet esprit les projets de Poitiers, Saint-Etienne, ou un des plus récents mis en œuvre, celui de la médiathèque-musée à Nîmes, dont la conception a été confiée à Norman Foster.

1. Il est tentant de citer ici quelques déclarations de responsables, précisant l'engagement recherché (la décision finale ayant fait l'objet d'un « arbitrage », où il sera préféré la construction d'une médiathèque à celle d'un musée ou d'un théâtre. Yves MARCHAND, maire de Sète : « La construction d'une bibliothèque m'apparaît donc comme la priorité de l'action culturelle d'une commune, car la bibliothèque est une entité culturelle et pas simplement une somme de produits culturels, qui s'adapte à une entité sociologique : la cité, qui n'est pas, de son côté, qu'une somme d'individus sociaux... Cette expérience m'amène à conclure que la vie même de la cité dépend du dynamisme de sa bibliothèque, fondement de l'activité culturelle de la cité et pivot des autres équipements culturels que sont les théâtres, le musée, l'école d'arts ou le conservatoire de musique ». In : *Actes du colloque La bibliothèque dans la cité*, 1993. Prêtextant « l'ambivalence » d'une définition trop identitaire, Yannick GUIN, adjoint à la culture à Nantes, va jusqu'à affirmer : « La bibliothèque est un foyer révolutionnaire dans la cité... Parce que c'est le lieu de remise en cause des idées reçues... Bien plus, ce foyer est révolutionnaire parce que c'est le royaume des femmes et aussi des enfants. La bibliothèque est donc le lieu de la critique, des subversions, des refus (par ex. de la société spectaculaire et marchande) et de la maîtrise des langages ». *Op. cit.*

S'il n'est pas fait appel à un architecte principal, c'est un architecte d'intérieur plus particulièrement chargé de la décoration, de la signalétique, ou de la conception du mobilier, qui est associé à l'équipe de maîtrise d'œuvre et son concours est parfois décisif pour la réussite de l'ensemble, comme à la bibliothèque municipale de Rodez. Un équilibre subtil transparait pour certaines de ces réalisations entre la fonction, les diverses contraintes inhérentes à ce type d'édifice, et la représentation : un style recherché, un « geste » précisément visible, parfois spectaculaire.

Un autre aspect marquant, déjà souligné, procède d'une étude approfondie,

stratégique et économique, sur l'intégration de ces nouveaux équipements dans un contexte multiple, associant des équipements scolaires, sociaux et culturels, un centre commercial, des services administratifs, etc.

Le cahier des charges devenant progressivement plus complexe, les architectes s'investissent de plus en plus, apportent leur propre créativité ou élaborent une architecture évolutive ou flexible, susceptible de s'adapter à des extensions ou fonctions nouvelles. Citons par exemple la bibliothèque de Nevers et surtout celle de Saint-Etienne, conçue comme « bâtiment intelligent », où la gestion technique, le contrôle de la

Panorama 1980-1990

1980	930 bibliothèques municipales recensées Les documents photographiques et sonores apparaissent dans les collections autour des années 65. Le film sur support vidéo apparaît dans les années 1975. La DLL favorise la création de sections vidéo dès 1978.
1983	1 106 BM 335 bibliothèques possèdent des disques 70 bibliothèques possèdent des vidéo 3/4'.
1987	1 366 BM , dont : 360 discothèques de prêt 18 vidéothèques de prêt 113 proposent la consultation sur place des vidéos
1989	1 581 BM , dont : 494 discothèques de prêt 104 vidéothèques de prêt 125 proposent le visionnement sur place
1990	1 614 BM* , dont : 576 discothèques de prêt 104 vidéothèques de prêt** 140 proposent le visionnement sur place. 52 % des Français ont accès à une BM, soit 31 092 443 habitants (34 % en 1969). Toutes les grandes villes sont équipées d'une BM. Sont encore sans BM : 20 % des 776 communes de 10 000 à 50 000 habitants. 60 % des communes de 5 000 à 10 000 habitants. 85 % des communes de 2 000 à 5 000 habitants. 16 % de la population desservie sont inscrits à une BM. La population fréquentant les BM se répartit en : 58,8 % d'adultes 41,1 % d'enfants.

* Reprenant les avertissements de la DLL, tous ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative. Les chiffres reproduits correspondent aux réponses obtenues à la suite de l'enquête statistique réalisée pour l'année 1990, 1 626 communes sur les 2 000 destinataires ayant répondu. (Réf. *Bibliothèques municipales : données 1990*, DLL).

** Le nombre de BP proposant le prêt de cassettes vidéo dépasserait 400 en 1993 selon les statistiques de l'ADAV (Ateliers Diffusion Audio Visuelle).

sécurité et des communications sont centralisés. A l'inverse, mais parfaitement en situation, une solution pragmatique peut être retenue, à l'image de la bibliothèque de Saint-Jean-de-Braye construite à l'intérieur d'un immeuble moderne résidentiel².

Par ailleurs, on note un travail considérable réalisé sur les conditions de lecture et l'organisation des espaces publics pour chaque catégorie d'usagers et sur l'utilisation de l'éclairage naturel. En témoignent la Maison de l'image et du son de Villeurbanne, la bibliothèque municipale de Nantes ainsi que de nombreux exemples récents.

Les résultats concernant les espaces de travail semblent quelquefois moins réussis, le maître d'œuvre justifiant une approche péremptoire des problèmes et des solutions peu ou pas révisables. Selon le propos d'un architecte, « *Le lecteur prime sur le livre* »...³ Ailleurs, des architectes ont sous-estimé l'incidence de l'isolation phonique sur le travail quotidien des bibliothécaires et ce malgré les mises en garde des responsables ; ce défaut se traduit par une gêne importante, et est cité comme un des rares points de discordance dans les relations de travail⁴. Tous les cas rapportés soulignent l'importance des phases de définition des besoins et d'élaboration du programme préalables aux procédures de réalisation.

2. Vu l'importance des constructions réalisées depuis ces dix dernières années, il serait intéressant de pouvoir confronter les expériences sur la base d'une étude comparée des dossiers de programme, du cahier des charges élaboré cas par cas, à la lumière d'un bilan de réalisation, à démontrer que tout ceci soit faisable. Les dossiers de consultation destinés aux entreprises, les dossiers de réponses obtenues, rejetés ou non, constituent un matériel d'étude aujourd'hui particulièrement volumineux, mettant en regard deux extrémités d'un processus, la diversité des approches et la déclinaison des besoins vues par le « concepteur » (l'utilisateur final), la diversité et l'originalité des propositions vues sous l'angle du « réalisateur » (l'architecte).

3. Cabinet Leccia, maître d'œuvre de la BM d'Hendaye. In : *Bibliothèque, une nouvelle génération*, Paris, 1993.

4. Cf. Jean-Loup LEREBOURS, « La médiathèque d'Arles, vingt mois après », *Bulletin des bibliothèques de France*, Paris, t. 35, n° 5, 1990, p. 308-311.

L'intégration dans un bâtiment ancien, historique, s'avère souvent remarquablement réussie malgré les difficultés existantes, comme à Arles, Nevers, Libourne, Rochefort...

L'application du « 1 % artistique » découlant de l'arrêté du ministère de la Culture du 5 janvier 1976 a permis de faire appel à des artistes pour participer à « l'œuvre architecturale » ou la parachever⁵. Il est parfois consacré à la sauvegarde et à l'intégration de vestiges archéologiques.

Evolution et innovation

L'introduction des supports audiovisuels, voilà plus d'une vingtaine d'années déjà, constitua une innovation marquante. Que ce soit pour la photo, les documents sonores ou la vidéo, un constat sur l'insuffisance de l'information liée au développement des collections, à leur public, et à l'évolution des pratiques, s'impose.

En ce qui concerne les supports sonores, une question pertinente et essentielle au débat est à rappeler : « *Ne vaut-il pas mieux parler de documents sonores dans les médiathèques ou de la place de la musique dans les bibliothèques ?* »⁶. On peut aussi faire le constat suivant, résultat d'une synthèse toujours aussi justifiable : « *Les discothèques représentent un secteur important et croissant, mais tendent à constituer un monde à part, voire un "état dans l'état"* ».

Sur un plan statistique, les chiffres pour ce secteur sont impressionnants : sur les 576 bibliothèques prêtant des disques, 549 ont réalisé 11 306 780 prêts de disques et cas-

ettes audio en 1990, soit 63 prêts pour 100 habitants (49 en 1987). En comparaison, et pour la même période, il y eut 325 prêts de livres pour 100 habitants, et 8 prêts de vidéos pour 100 habitants. Les acquisitions de phonogrammes n'ont pas véritablement connu la même croissance : 393 138 en 1990 contre 314 053 en 1987. Les acquisitions de cassettes vidéo montrent une forte progression pendant cette même période, passant de 9 690 à 24 303. Le nombre de prêts de cassettes vidéo passe, lui, de 60 727 en 1987 à 388 056 en 1990.

Pour ses multiples avantages, pour la diversité et la fiabilité des équipements de lecture, le support disque compact s'impose partout. Les informations sur la consultation sur place sont trop insuffisantes pour en permettre une exploitation. Les CD-vidéo *Laserdisc*, support « inclassable », souffrent, quant à eux, de la carence des catalogues existants et apparaissent, déjà, dépassés comme support d'édition...

Les informations sur la consultation sur place des supports autres que les imprimés étant, comme on vient de le dire, rares, difficilement « superposables », il sera tenté ici de donner quelques éléments d'un bilan ou de souligner certaines caractéristiques répétitives, tirées d'informations partielles et dispersées. Ces lacunes sont regrettables puisque se posent avec toujours autant d'intérêt la question de « l'intégration des médias » et celle, en écho, de la supposée pratique de « lecture multimédia », dont les propos officiels semblent toutefois se désintéresser.

Les investissements importants consentis par la Bibliothèque de France à ce sujet et les nombreux articles suscités ont, il est vrai, relancé cette question. Ce débat semble s'être situé surtout à un très haut niveau de recherche technologique, l'avancée des techniques de numérisation oblige... et sur la base d'une mise en évidence de profils d'utilisateurs potentiels : ce qui prouve bien que l'existence de ce type de public n'est pas démontrée ou n'a pas fait l'objet d'une description fine vérifiant une pratique de la lecture multimédia. En

5. Cette collaboration dès la conception du projet architectural est quelquefois particulièrement positive, comme à Saint-Florent-sur-Cher, ou à la BDP de Foix, etc. Voir le choix d'une œuvre soulignant la vocation prédominante d'une bibliothèque : une photographie pour la médiathèque Jean-Pierre-Melville. La bibliothèque de Corbeil-Essonnes a fait le choix d'exposer un vitrail de Fernand Léger intégré à un mur du premier étage.

6. Cf. Jean GOASGUEN, inspecteur général des bibliothèques, « Questions anciennes et actuelles sur les discothèques », in : *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 155, 2^e trimestre 1992, p. 36-37.

attendant, les études portent sur des groupes-tests pluridisciplinaires.

La numérisation sur une grande échelle – comprenant tous les médias, nécessairement – n'a de sens que si elle apporte des avantages immédiats à l'ensemble des besoins : gestion – stockage et conservation –, communication – restitution fidèle et immédiate, accès partagé, mise en réseau, ouverture de champs « nouveaux » de perception, d'analyse et de « saisie des contenus » –, et, éventuellement, traitement – reproduction, restauration. L'exploitation du futur poste de lecture multimédia pose un ensemble de

initiative de sensibilisation d'un public nécessairement perçu comme « futur lecteur ». A cela s'ajoutent également les quelques expériences de bibliothèques ayant créé une section « bébés-lecteurs », nouveau territoire des bibliothèques...⁸.

On ignore aujourd'hui l'impact qu'aura sur les enfants la pratique, en médiathèque, des nouvelles technologies, qui passent toutes par une médiation par l'écran : CDI, CD-Rom, Discman, logiciel, etc. Comme pour la vidéo, ce ne sont plus, pour ce public enfant, des « nouveaux supports » ! Le livre d'enfant était conçu

On ignore aujourd'hui l'impact qu'aura sur les enfants la pratique, en médiathèque, des nouvelles technologies

problèmes allant du coût du poste dans sa configuration réseau, de l'appréhension et de l'ergonomie, au contrôle et à la gestion des produits extraits...

Cet outil « hypermédia » semble devoir être réservé, pour de nombreuses années encore, à la recherche. Parallèlement à ces expérimentations, les premières productions éditoriales réellement multimédias sur CD-Rom sont disponibles, couvrant des applications diverses : encyclopédies, dictionnaires, méthodes de langues, méthodes d'enseignement ou d'apprentissage de la lecture⁷. Ces productions sont lisibles à partir de configuration matérielle et logicielle associant un usage simple à un coût accessible.

L'importance qu'accordent certaines bibliothèques à servir un public d'enfants répond à la demande existante provenant des parents ou de l'éducation nationale ; elle marque aussi une

souvent comme une suite d'images, une animation image-texte ; le support change, mais sont introduites les notions d'interface et d'interactivité. Un changement en réalité immense, dont on ne connaît pas encore les conséquences.

La dimension que donneront les médiathèques à ce secteur, la mise à disposition immédiate et renouvelée des innovations conçues pour ce public seront susceptibles d'entraîner une véritable « accoutumance » à la fréquentation d'une médiathèque, ce qui, à ce jour, n'a pu être réellement mis en évidence ; certes, celle d'une relation à la lecture l'a encore moins été.

Nous pouvons également nous interroger sur l'évolution du rapport télévision-école / télévision-bibliothèque, dans la perspective du lancement de la future – et désormais proche – chaîne de télévision éducative et de formation.

Evolution et contraintes

Le développement des collections de « non-livres » fait apparaître une sorte de paradoxe. De nombreuses bibliothèques souhaitent créer une section vidéo ou audio, une logithèque, ou intégrer des CD-Rom, mais elles se heurtent à une situation dont la complexité est toujours aussi réelle, voire dissuasive.

Ce sont d'abord des difficultés d'ordre pratique : approche encyclopédique ou spécialisée, la prospection reste complexe en raison de l'éclatement des sources, des pratiques de coûts et des modalités juridiques imposées.

Ce sont aussi des difficultés d'ordre fonctionnel : quelles solutions retenir pour la gestion et la communication des supports ? Quelle fiabilité dans le temps ? Comment communiquer l'information ? L'informatisation des catalogues s'est étendue, sans donner de solution satisfaisante aux problèmes « d'accès spécifiques » aux supports autres que les imprimés : comment apporter, au préalable, une meilleure connaissance du domaine, et permettre un accès intelligible, efficace, à ces supports « complexes » qui ne se feuilletent pas ! Quel support choisir ? Se pose le problème du choix du format, des matériels, de la gestion des communications : comment assister et favoriser les publics « motivés » sans « censurer » les publics « non motivés » ?

D'autres difficultés concernent l'ergonomie des postes et des programmes d'interrogation, la maintenance et l'évolution des solutions matérielles en place, le nombre et la qualification des personnels – on pourrait parler de « non-formation » à l'audiovisuel tant celle-ci est lacunaire, d'où une pratique assez intensive de stages de formation proposés selon des conditions très diverses⁹. Et, enfin, comment valoriser et faire connaître les domaines du « non-livre », depuis des actions d'informa-

7. L'encyclopédie électronique multimédia *Axis* (éd. Hachette) ou l'encyclopédie sur le cinéma *Cinémania*, sur CD-Rom, peuvent être citées comme exemple pour la qualité de l'ergonomie des programmes d'interrogation, et la mise en pages. *Cinémania* offre une documentation multimédia « libre de droits ».

8. Voir encore dans le dossier Regards sur les publics : Françoise KERSEBET, « Que sont nos lecteurs d'antan devenus ? », in : *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 151, 2^e trimestre 1991, p. 20-35 et Claude POISSENOT, « Les raisons de l'absence », in : *Bulletin des bibliothèques de France*, Paris, t. 38, n° 6, 1993, p. 15-27.

9. Pour la formation touchant au cinéma documentaire, voir l'Association « Images en Bibliothèques » qui propose annuellement des stages spécifiques à ce domaine.

tion jusqu'à des projets d'animation, requérant disponibilité, compétence et budget, et ajoutons également : une forte dynamique de communication.

L'image fixe

La situation se révèle ici aussi contradictoire. L'usage de l'image fixe reste stable dans ses deux fonctions classiques : comme auxiliaire de documentation pédagogique et comme support d'animation proposant de faire des expositions temporaires sur des thèmes particuliers ou sur des photographes.

Après un développement spectaculaire grâce à la disponibilité de solutions techniques pour la gestion et la communication – l'apparition du vidéodisque à partir des années 85 comme support « de stockage et de communication » des collections iconographiques –, ce secteur semble faire l'objet d'un recul d'intérêt, voire d'un désinvestissement de la part des bibliothèques. Les raisons évoquées ci-dessus sont à la base de ce ralentissement.

L'évolution des techniques se fait schématiquement selon un processus de « paliers ». Le prochain palier, « l'image numérisée », apparaît proche, mais pas obligatoirement accessible à tous. Les conditions économiques réelles pour la filière – saisie, gestion, communication des images – sont des plus floues aujourd'hui encore, et n'apportent pas non plus de solution à la gestion des droits, pour l'acquisition comme pour l'exploitation. La possibilité de réaliser une édition « immédiate » des vues est une source supplémentaire de problèmes à résoudre ; l'obsolescence rapide des solutions matérielles et logicielles proposées sont autant d'inconnues qui conduisent les bibliothèques aujourd'hui à penser qu'il est urgent d'attendre !

Les collections vidéo

Qu'il s'agisse d'un fonds encyclopédique ou d'un fonds spécialisé régional ou thématique, se pose le problème du choix de solutions

d'exploitation fonctionnelles : soit une répartition du fonds respectant chaque domaine ou centre d'intérêt, ce qui s'apparente à une application plus volontariste du concept de « collections multimédias », soit un regroupement « technique » sous forme de « vidéothèque ». La différenciation est certes spatiale, mais également instrumentale.

Certains établissements ont estimé que les enjeux en cause étaient suffisamment importants – identité et valorisation de la section « films vidéo », qua-

deviennent progressivement des « vidéophiles » (cf. *infra*). La médiathèque est le seul lieu où le cinéma et la création vidéo – et particulièrement la production française et étrangère de films documentaires – sont librement accessibles au plus grand nombre. Cette constatation maintes fois relevée reste plus que jamais vérifiable !

Le support CD-Rom est présent dans beaucoup de médiathèques. A ce stade de diffusion, il s'inscrit dans une réflexion à prédominance inter-

La médiathèque est le seul lieu où le cinéma et la création vidéo sont librement accessibles au plus grand nombre

lité et attractivité du service, qualité de l'information et de l'assistance aux utilisateurs, etc. – pour investir dans des applications robotiques. De nombreux services peuvent être développés à partir d'un système automatisé : l'accès permanent à un mode d'emploi, à un guide, à un sommaire exposant les entrées possibles ou des rubriques, l'édition du résultat d'une recherche ou de notices, la mémorisation des paramètres d'exploitation et l'édition de statistiques détaillées facilitant la connaissance des publics et l'actualisation du fonds, etc. Nîmes, Bordeaux, Caen, Saint-Etienne... disposent de cet équipement. On trouve aussi des solutions alternatives comme à la BM d'Arles, où une mise en œuvre de « régie vidéo », des fauteuils confortables et des casques sans fil à infrarouge sont proposés aux utilisateurs.

La prise en compte d'un développement spectaculaire de l'édition vidéographique conduit la médiathèque à une révision de sa politique d'acquisition, avec recentrage sur quelques sujets prioritaires et mise en cohérence de collections : ces choix déterminent une véritable mission d'initiation se superposant à celle classique d'accès aux connaissances ; une politique d'acquisition qualitative plus que quantitative amenant à ce que les « vidéovores »

rogative : le CD-Rom semblant précéder la demande du public plus qu'il ne répond à des demandes spécifiques. Quelle priorité lui donner, connaissant le coût d'achat, de mise à jour, d'installation ? L'obstacle essentiel à la diffusion de ce support est l'importance grandissante des titres disponibles¹⁰ associée à la complexité de l'installation technique nécessaire : multiplication de postes mono ou multi-titres, installation d'un réseau multiposte avec juke-box. On est amené aussi à s'interroger à propos de ce support sur une définition qui soit valable dans le temps, sur le budget d'équipement, de maintenance et sur la formation.

L'intégration du CD-Rom se fait prioritairement dans un but d'infor-

10. CD-Rom bibliographiques : BN-Opale (Bibliothèque nationale), Électre (Cercle de la librairie), CD-Thèses (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), Pascal et Francis (Institut de l'information scientifique et technique), Lise (BPI), Myriade (DIST), Inside Information (British Council). CD-Rom « dictionnaires » : Le Robert (les 9 vol. du Grand-Robert, Ed. Robert), Harrap's (18 dictionnaires, 12 langues représentées, Ed. Harrap's).

CD-Rom juridiques ou économiques : Eurostat (Office de statistiques de la Communauté européenne), Kompass (Ed. Kompass). Citons également *Le Monde* sur CD-Rom (texte intégral), Medline (National Library of Medicine), etc.

mation : ne doit-il pas être rapidement couplé aux bases de données locales et aux autres services de type dossiers de presse voire banques d'images ?

Toujours dans ce domaine d'accès à l'information, il convient d'observer le développement prodigieux des réseaux d'information internationaux, dont le plus connu est Internet. Ce réseau permet d'interroger les catalogues des bibliothèques adhérentes et de récupérer le texte intégral, de dialoguer et d'échanger des informations avec le monde entier, et de chez soi...

Lecture multimédia

Le manque d'information sur ce sujet précis apparaît particulièrement contraignant dans un contexte où se sont multipliées les « nouvelles technologies de l'information ». La dernière étude importante date de 1979¹¹. Des enquêtes ont été réalisées assez régulièrement à la Bibliothèque publique d'information sur ses publics, les profils, les usages¹². Cependant, cette bibliothèque occupe une place à part dans le paysage de la lecture publique en France et ne permet donc pas de considérer les enseignements, sur cet aspect, comme suffisamment pertinents, en raison, entre autres, des modalités d'accès et de consultation : aucune formalité ni obligation exigées, le libre accès aux documents se traduisant par l'absence de statistiques sur les transactions réalisées, en raison aussi d'une sur-représentation d'un public étudiant estimé à plus de 50 % de sa fréquentation, d'une part, de la faiblesse des échantillons retenus et de la durée très courte des enquêtes, d'autre part.

11. Cf. : *L'œil à la page : Enquête sur l'introduction d'une documentation audiovisuelle dans huit bibliothèques publiques*, Paris, GIDES, 1981, 2 vol.

12. Cf. *Ni tout à fait mêmes, ni tout à fait autres, profils et pratiques des usagers de films vidéo à la BPI*, Paris, BPI, 1985. *Publics à l'œuvre, pratiques culturelles à la BPI du Centre Georges Pompidou*, Paris, BPI/La Documentation française, 1986. Martine POULAIN, *Constance et variances*, Paris, BPI, 1990.

Une réactualisation en 1994 de l'enquête « *L'œil à la page* » serait grandement utile, afin de mieux connaître les usages d'aujourd'hui et de les confronter avec les résultats de l'enquête de 1979. Il reste beaucoup à faire : c'est aussi vrai dans une démarche d'investigation et d'analyse des pratiques.

Un Diplôme d'études approfondies présenté en 1991 nous livre des informations – certes dans un contexte précis et avec un échantillon de public faible – d'autant plus précieuses qu'elles sont rares¹³. L'auteur aborde les aspects déterminants, précisant « *ce qu'est la médiathèque, ses usagers et leurs pratiques* ». Il conduit une série d'entretiens, dont l'objectif figure explicitement dans son titre « *L'œil à la page dix ans après* », et observe « *la vidéo et les autres pratiques audiovisuelles* », « *l'audiovisuel, les livres et la culture* ». Nous retiendrons de cette étude divers enseignements, donnés sans hiérarchisation :

- confirmation est apportée de la prédominance progressive de la lecture sur place sur l'emprunt ;
- émergence d'un public « vidéophile », qui se distingue par une grande sélectivité autant dans la quantité que dans la qualité de « l'écoute » et qui cumule tous les indices de familiarité : ancienneté, fréquence, durée des visites. C'est un public d'habités, le plus actif, utilisant l'ensemble des services à l'exception de l'emprunt. Les vidéophiles sont des usagers socialement moins « élevés », culturellement moins « légitimistes ». Ils ne constituent pas pour autant un nouveau public... ;
- la médiathèque reste le sanctuaire du livre. Les enquêtés (4 sur 5) n'utilisent qu'un seul média à la fois. Pour ceux qui pratiquent le cumul, le texte joue un rôle charnière. Les cumuls sont par ordre d'importance : texte-son, texte-image, texte-son-image. Les usagers excluant complètement le texte sont très faibles (10,6 %) ;

13. Sylvie GUIONNET, *L'image au pays des livres*, sous la direction de Mme Deniot, Université de Nantes, Département de sociologie, Diplôme d'études approfondies, 1991.

– travail ou loisir ? La réponse est bien entendue donnée sous la forme : travail et loisir. La perception de la vidéo est plus fréquente en tant que loisir, bien que la pratique soit souvent formulée dans des termes qui associent l'information, la connaissance et la documentation. La qualité du fonds est alors déterminante ainsi que la possibilité technique de prendre des notes : possibilité d'accès aux commandes du magnétoscope, avance/retour, arrêt sur image ;

– le débat sur le rôle pédagogique de l'audiovisuel n'a apparemment pas évolué, formalisé par Jean-Claude Passeron dans sa conclusion reprise en gros par l'auteur de cette enquête : « *Au salut culturel des classes déshéritées* »... La plus grande réticence vient des étudiants et des scolaires... Chez les enseignants, l'audiovisuel « *suscite de fortes réticences* », et au mieux, « *un faible enthousiasme* » ;

La médiathèque reste le sanctuaire du livre

– « *Qu'ils soient usagers ou non de la vidéo, qu'ils perçoivent ou utilisent la vidéo comme loisir ou travail instructif, c'est toujours dans le sens d'une pratique culturelle cultivée que la vidéo peut s'inscrire dans la médiathèque, c'est-à-dire, dans le sens d'une pratique éloignée de la facilité télévisuelle* ». « *Nombreux sont ceux qui pensent que l'image peut conduire par la suite au texte et à la lecture* ». « *Une culture en voie de "légitimisation"* » ;

– « *Culture audiovisuelle, culture-mémoire, la nécessaire culture de l'image, culture différente* », toutes ces représentations plus ou moins affirmées constituent progressivement une assimilation positive, s'opposant à « *culture de masse* », supposant une hiérarchie des utilisateurs et une manipulation des masses.

Ces quelques extraits doivent s'accompagner d'un rappel des aspects significatifs du contexte de l'étude. Les enquêtés sont au nombre de 20 seulement. La disposition des espaces de la médiathèque prise comme sujet

est de type « espaces spécialisés » : vidéothèque, discothèque, espace des imprimés, même si les moniteurs pour la consultation sont répartis dans les espaces de la médiathèque. Ils ne sont qu'au nombre de 7. Le catalogue des vidéos n'est pas accessible par minitel. Le volume des fonds à l'époque de l'enquête est de 18 000 disques, 1 000 revues, 700 000 livres et 600 vidéos documentaires. Le fonds de prêt, qui comprend la fiction, est séparé du fonds documentaire.

Nouvelles tendances, nouvelles innovations

Sous ce titre sera évoquée toute initiative amorçant ou proposant une amélioration effective, voire indispensable, des services offerts au(x) public(s), et une efficacité accrue du fonctionnement.

Il s'agira moins de rechercher de nouveaux services que d'améliorer ou renforcer ceux qui existent : le fonctionnement en réseau est plus qu'une innovation, c'est une nécessité. Les améliorations passent par la mise en pratique d'un accès à l'exhaustivité des ressources locales, à partir de « chez soi », sur un simple écran minitel ; par l'accès au prêt 24 heures sur 24 – retrait et restitution de documents ; par la plurifonctionnalité des équipements – la conception, dans un programme de BM, d'une salle polyvalente pouvant fonctionner de manière autonome, peut apporter une souplesse de fonctionnement particulièrement prospective.

Les collectivités locales doivent faire face à des difficultés financières qui entraînent une analyse drastique des budgets de fonctionnement, du personnel, des acquisitions, ainsi que des révisions de programmes ou des mises en attentes de projets ou d'éléments de projets. Cette situation est apparemment propice à l'émergence de solutions originales, encouragées par la réforme du concours particulier¹⁴.

Il est intéressant de suivre les tendances marquant une évolution nouvelle sous la forme de partenariats et de regroupements : médiathèque et partenaires de l'éducation, médiathèque et acteurs culturels, médiathèque et université. La BM de Saint-Etienne, par exemple, intègre la cinémathèque qui devient une section de la médiathèque, enrichissant considérablement ses collections et sa force d'intervention dans des projets d'animation. Autre exemple récent : depuis 1992, la médiathèque publique de Valence est également universitaire, offrant un décloisonnement des fonctions de documentation spécialisée et de collections généralistes, tous utilisateurs confondus¹⁵. La médiathèque-musée de Nîmes, est, quant à elle, un forum de rencontres et le centre d'un réseau urbain moderne.

Complémentarité ou alternative, il s'agit d'une « politique d'extension » mise en œuvre, dans la plupart des cas, par un maillage plus dense d'équipements de proximité, bibliothèques de quartier et lieux de dépôt, par un renforcement des services en direction de publics spécifiques, hôpitaux, prisons, casernes.

Mais les innovations les plus indispensables ne restent-elles pas celles qui sont, très largement et constamment, revendiquées comme l'extension des horaires d'ouverture, et, la plus discutée, la gratuité d'accès ? Le décompte effectué ici et là démontrerait que le public « consommateur sur place » – public « aléatoire » ou « impromptu » –, est de plus en plus nombreux et dépasse le public emprunteur.

Ne faudrait-il pas dès lors limiter les obstacles à l'accès à la médiathèque ! L'exemple est donné par un établissement ayant programmé la section adultes au rez-de-chaussée afin de

supprimer « l'obstacle psychologique ou sociologique » : le public adulte est considéré comme « moins motivé que le public enfants », qui, lui, trouvera sa section à l'étage¹⁶.

Il est reconnu que « la bibliothèque perd sa clientèle au moment où les jeunes abordent l'adolescence ». Sans apporter automatiquement des garanties de succès, toutes ces « anciennes innovations » sont toujours d'actualité. Hors ces actions centrées sur une efficacité accrue des moyens existants, il serait prématuré de dire que la médiathèque centrale a aujourd'hui « fait le plein de son public ». Par ailleurs, les contraintes budgétaires de plus en plus marquées interdisent une véritable extension de lieux de lecture décentralisés.

L'an 1 de la médiathèque s'achève avec les années 91-92. Une nouvelle période s'annonce, marquée par des contraintes budgétaires fortes et une nécessaire optimisation de tous les moyens existants, par la mise en œuvre de réseaux documentaires et de coopération, par un partage des rôles et des tâches plus adapté au contexte local, régional, et, nous l'espérons, national et international, grâce à une future interconnexion des bibliothèques autour de la Bibliothèque nationale de France.

La médiathèque, plus expérimentée, gère mieux ses offres de services, s'attachant également à « encadrer » plus justement ses anciens-nouveaux publics. Confrontée à une situation de gestion sur fond de crise économique, elle s'installe dans une position dont une des définitions apparaît fortement soulignée : elle devient « vigilante » !

Janvier 1994

14. Loi du 13 juillet 1992.

15. Cf. : Martine BLANC-MONTMAYEUR, in : *Les étudiants et la lecture*, sous la dir. d'Emmanuel FRAISSE, PUF, 1993.

16. Bibliothèque municipale de Sedan, cf. *Bibliothèques, une nouvelle génération*, op. cit.